

Direction générale adjointe  
DGA Territoires

Angers, le 13/05/2024

Direction  
Ingénierie territoriale et environnement

Service  
Domaine public fluvial

## DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

### BASSIN DE LA MAINE

### AVIS A LA BATELLERIE

### RIVIERE : LA SARTHE

#### Référence : Avis\_CD49\_24\_28\_Sarthe

La Présidente du Conseil départemental

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure ;
- Vu l'arrêté n°DDT49/SRGC-ULN/2017-003-008 du 9 février 2017 portant Règlement particulier de police de la navigation sur les rivières du bassin de la Maine ;
- Vu l'arrêté SGAR/DRE n°693 en date du 26 décembre 2007, portant constatation du transfert du domaine public fluvial au Conseil Général de Maine et Loire ;
- Considérant l'intervention prévue par la société Bigard, pour l'inspection par scaphandrier d'une conduite subaquatique sur la Sarthe à hauteur de la station d'épuration de Châteauneuf-sur-Sarthe, sur la Sarthe ;

Les usagers du Bassin de la Maine sont informés de la fermeture de la navigation sur la Sarthe entre la cale de mise à l'eau du Port Guitteau (bourg de Châteauneuf-sur-Sarthe) et la cale de mise à l'eau du Theil (commune de Juvardeil), le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 de 7h à 9h.

Pour la Présidente du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du service Domaine public fluvial,

  
Matthieu Rivière

